

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2024/48
-----------------------------	---	-----------

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 9 septembre 2024, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 9 septembre 2024 ; l'an deux mille vingt-quatre, le 13 septembre, les membres du Comité Syndical, se sont réunis au 3 rue des Paveurs 91 000 Evry-Courcouronnes, à 9 heures, sous la Présidence de Monsieur Edouard MATT 1^{er} Vice-président, suite à l'empêchement du Président et ce conformément à l'article L2122-17 du CGCT

Nombre de membres en exercice : 90

Présents : BERTOL Gino, BOUTEILLE Erick, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay-sur-Orge), CORRE Daniel, HILGENGA Wilfrid, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard

Pouvoirs :

Absents : ABENA Gabin, BEAUDET Stéphane, BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia (ETPGOSB), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy), BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, BUDELOT Laurence, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint-Yon), COLAS Romain, CONAN Gauthier, CORDIER Corinne, CORZANI Olivier, COUDORO Bernardin, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DIRAT (SIARCE), Karl, DIRAT Karl (Villabé), DJEARAMIN Ganesh, DUGOIN Xavier, DUMONTAUD SEURE Aurélie, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, FASSI Olivier, FOUQUE Nicolas, FOURNIER Pascal, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier (EPTGOSB), GONZALES Didier (Villeneuve-le-Roi), GRILLON Eric (EPTGOSB), GRILLON Eric (Ablon), GUERTON Jacques, GUILBERT Xavier, HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HAMARD Sylvain (Paray-Vieille-Poste), HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HUBERT Serge, JANIN Eric, LAMOUR Alain, MAYEUR Véronique, MEARY Nicolas, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), MORIN Jean-Marc, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PAROLINI François, PEROT Joël, PETEL Yann, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric (SIARCE), PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), RASSIER Gérard, ROUSSEAU Jean-Baptiste, ROUSSET Laurent, SAC Patrice, SCACCHI Anne (CCEJR), SCACCHI Anne (Boissy-sous-Saint-Yon), SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, BISSON Michel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane, TEILLET Alexis, TERRIER Michel, VEROTS Dominique, VIVIER Richard, WITTEK Eugène (CAGPS), WITTEK Eugène (CAGPS).

Le Président de séance ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Erick BOUTEILLE est désigné secrétaire de séance

OBJET : – VERSEMENT R2 ELECTRICITE EXERCICE 2024

Le Comité Syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif du 22 mars 2024 ;

Vu le Compte Administratif adopté le 14 juin 2024 ;

Vu l'affectation des résultats 2023 ;

Vu le Budget supplémentaire adopté le 14 juin 2024 ;

L'autorité territoriale,

Considérant que le SMOYS verse, chaque année aux membres ayant fait des travaux éligibles en année n-2, la redevance dite R2 d'ENEDIS

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

APPROUVE les reversements de la redevance dite « R2 » au titre des travaux n-2 éligibles à la R2 de l'année 2022 selon les tableaux ci-après :

Au titre du terme B

Yerres	41 318,60
Leudeville	9 695,36
Total	51 013,96

Au titre du terme I

CA Grand Paris Sud	172 467,51	
<i>Dont Bondoufle</i>	11 227,72	
<i>Etiolles</i>	1 915,59	
<i>Evry-Courcouronnes</i>	76 959,05	
<i>Grigny</i>	32 291,81	
<i>Lisses</i>	8 439,30	
<i>Ris-Orangis</i>	33 690,01	
<i>Soisy-sur-Seine</i>	7 944,04	
SIARCE	54 221,6	
<i>Corbeil-Essonnes</i>	35 767,80	
<i>Le Coudray-Montceaux</i>	3 522,21	
<i>Saint Germain lès Corbeil</i>	8 631,72	
<i>Villabé</i>	6 299,87	
CA Communauté Paris Saclay	13 455,54	
<i>Dont Les Ulis</i>	13 455,54	
Total	240 144,65	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Le Président

 Xavier DUGOIN

Le secrétaire

 Erick BOUTEILLE

La délibération est adoptée

Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité